



*Syndicat Mixte de préfiguration
du Parc Naturel Régional des Préalpes d'Azur*

**Compte-rendu de la réunion du Comité Syndical
du 30 novembre 2009 à 14H30
Chapelle du Saint Esprit – Saint Vallier de Thiey**

Secrétaire de séance : Jean-Marc DELIA

Membres en exercice : 60

Membres présents : 40 dont trois ayant double compétence

Pouvoirs : 4

Présents(es) :

AOUIZERATE France (supplée REYNE François)

ARNAUDON Pierre

BARBAGLI Alain (accompagné du suppléant

MICHEL Yvon)

BELLERY Michèle

BOUCHARD Gérard (accompagné du suppléant

ROMEY Georges)

CEPPI Claude (supplée ROMANO Hervé)

COLA Marlène (supplée HAMEL Sébastien)

CRESP Roger (supplée MALFATTO Marc)

DAUNIS Marc

DELIA Jean-Marc (accompagné de la suppléante

NOBLES Suzanne)

DOMENICHINE Danièle

DUMONT Daniel

ESCANO Christophe

*FABRE Pierre (accompagné du suppléant GERMAIN
Hubert)*

*FUNEL Yves (accompagné du suppléant FUNEL
Michel)*

GARROT Pierre-Alain ayant double compétence

GILDONI René

GIROUD Pierre (accompagné du suppléant

BONNARD Jean-Claude)

GUEGUEN Thierry

LACROIX Michel (supplée DUJON Alain)

LE DARD Michel

LUIGI Marion

MASCARELLI Jean-Pierre

MATILLO Sylvaine

MAUREL Serge

MELE Eric

MERISIER Francis

NOCERA Myriam

OSTENG Jean-François

PAILLON Serge (supplée TASSO Gérard)

POMPARAT Annie

PUCETTI Jean-Louis ayant double compétence

*(supplée ROUMAGNAC André et accompagné du
suppléant CORBIN Pierre)*

RAFFIN-CALLOT Sylvie ayant double compétence

*(accompagnée des suppléants DANCEL François et
OLIVIER Michèle)*

ROUSTAN Maurice (supplée BELCHIOR Henri)

RUBINO Joseph (supplée GIOVANNINI Juliette)

VARRONE Jacques

VAUDABLE Alain

Pouvoirs :

Claude BERENGER donne pouvoir à Serge MAUREL, Manfred FAYARD donne pouvoir à Eric MELE, Adrien GUEMERT donne pouvoir à Eric MELE, Joseph VALETTE donne pouvoir à René GILDONI.

Absents-Excusés(es) :

Roland ALVAREZ, André ASCHIERI, Jean-Marie AUDOLI, Cécile BALDIN-BIOLETTA, Laurence CLAISSE, Paul CONTESSO, Antoine D'AQUINO, Michaëla DARMON-VASSILIEF, Raymond DONADEY, Gisèle GASTAUD, Vincent GIOBERGIA, Régis LEBIGRE, Edgar MALAUSSENA, Gérard PIEL, Richard RIBERO, Jérôme VIAUD.

Date de la convocation : 20 novembre 2009

Accueil et ouverture de la séance par le Président, Marc DAUNIS, celui-ci ayant constaté que le quorum était atteint.

Jean-Marc DELIA est nommé secrétaire de séance.

Le Président mentionne sa rencontre de ce jour avec le Sous-Préfet de Grasse, M.Claude SERRA, après avoir remercié les participants d'avoir répondu à son invitation.

Le compte-rendu de la séance du Comité Syndical en date du 29 mai 2009 est adopté à l'unanimité.

1) Point d'information : retour sur les premières remarques des élus et des partenaires sur le projet de Charte

Le Président fait un rapide historique du projet et souligne les impératifs de temps pour la rédaction et la présentation de la Charte pour que nous ayons une chance d'obtenir le label Parc Naturel Régional. Toutefois, il précise qu'il est hors de question de confondre vitesse et précipitation et d'approuver une Charte dont tout le monde ne serait pas porteur. Aussi, dans les deux mois qui viennent le projet continuera à être discuté avec les communes, via des réunions cantonales notamment. Par contre, il est nécessaire que le Comité Syndical prenne acte de l'étape d'avancement actuelle, de manière à donner au Président la légitimité pour continuer la concertation sur un document. Le Président ne peut pas adresser aux partenaires un projet que le Comité Syndical n'aurait pas validé. Un autre vote sera demandé au prochain Comité Syndical du 28 janvier, comme noté dans la délibération proposée aujourd'hui.

Thierry GUEGUEN fait part de la crainte des communes du SIVU PAP 06 qui souhaiteraient prendre le temps d'étudier le projet dont les versions se succèdent trop vite.

Le Président précise que nous en sommes à la 3^e version de l'avant projet de Charte et qu'à ce stade il s'agit de valider un point d'étape. La délibération définitive ne sera prise que dans 2 mois au Comité Syndical du 28 janvier 2010.

Thierry GUEGUEN propose de modifier deux éléments dans la proposition de délibération : bien noter dans l'objet de la délibération « validation du projet de Charte *en tant que point d'étape* » et modifier « le Comité Syndical serait amené à valider à nouveau le projet de Charte au prochain Comité Syndical » par « le Comité Syndical *sera* amené à valider à nouveau le projet de Charte au prochain Comité Syndical ».

Laure PUMAREDA présente les principales remarques des élus et partenaires sur le projet de Charte et la façon dont elles ont été prises en compte par le biais de quelques articles choisis (cf diaporama ci-joint).

Le Président précise que les membres du Bureau se sont répartis le travail pour valider l'ensemble de la Charte.

Jean-Pierre MASCARELLI tient à féliciter le Président et ceux qui ont écrit ce projet de Charte. Il informe que ce projet lui convient enfin à la différence des précédentes versions, que le vocabulaire a aussi changé dans le bon sens, avec des verbes du type « accompagner, initier etc », ce qui est exactement l'esprit du projet de PNR.

2) Validation du projet de Charte dans sa version actuelle comme point d'étape

Le Président propose la validation du projet de Charte en tant que point d'étape suite à la prise en compte des remarques des élus et des partenaires qui vient d'être présentée.

Le projet pourra encore être affiné suite à d'ultimes remarques d'élus ou de partenaires. Cette validation à ce stade est importante car elle permet au Président de transmettre le projet de Charte aux partenaires pour avis.

La délibération N°09-D-024 est portée au vote : Elle est adoptée à l'unanimité.

3) Discussion autour du projet de Plan de Parc

Présentation par Daniel DELAT du projet de Plan de Parc et description des 3 zones principales.

Ce document spatialise sur une carte les orientations inscrites dans la Charte du Parc et notamment :

- La volonté de placer comme priorité du PNR dans les zones les plus rurales le développement économique local et le maintien des services.
- La volonté de mettre en valeur les patrimoines du territoire : paysages emblématiques, villages perchés et groupés, sites naturels.
- Les différences en matière de projet d'urbanisme entre les communes déjà urbanisées où l'évolution future sera plutôt une densification et les communes (majoritaires) peu urbanisées où des extensions seront certainement faites avec des objectifs d'insertion paysagère optimale, de qualité environnementale, de fonctionnalité etc.
- La volonté de préserver au mieux les espaces agricoles et de consolider l'activité agricole.

Tous les éléments que les communes ont transmis n'ont pas pu être notés sur le plan de Parc pour un problème d'échelle du plan. Par contre, ces éléments sont conservés pour une utilisation ultérieure dans une annexe au plan de Parc, qui comprendra des cartes détaillées par cantons ou entités paysagères.

Cette 2^e version du plan de Parc est une bonne amélioration du 1^{er} document. Néanmoins, le Président précise que ce n'est encore qu'un projet et que l'équipe technique du Syndicat Mixte, ou lui-même en fonction de la nécessité, va faire le tour de toutes les communes pour finaliser le document.

4) Débat d'Orientation Budgétaire

Présentation par Eric MELE qui précise qu'il s'agit d'une disposition pour les communes dépassant le seuil de 3.500 habitants. L'examen du budget du Syndicat Mixte doit être précédé d'un Débat d'Orientation Budgétaire (DOB), et ce dans les 2 mois avant le vote du budget.

Il est rappelé que le DOB n'a aucun caractère décisionnel, il doit constituer un débat.

Eric MELE présente le diaporama. Le Budget 2010 est en baisse par rapport à celui de 2009. Le report de cette année est essentiellement dû au fait que les embauches du personnel du Syndicat Mixte ont été retardées. La décision principale concerne le gel ou non des cotisations. Il est proposé de conserver les cotisations quasiment identiques à 2009, avec seulement une augmentation de 0,03€/habitant pour les communes.

Christophe ESCANO demande s'il y aura augmentation des cotisations pour le Budget suivant, celui de 2011, puisqu'il n'y aura plus de report. Le Président précise que toutes les précautions ont été prises : les cotisations permettent de financer les salaires de l'équipe technique et le fonctionnement du Syndicat Mixte. Donc, le Comité syndical ne sera pas obligé d'augmenter les cotisations, il aura à prendre sa décision de les augmenter ou pas selon les actions qu'il décidera de mener en 2011.

Jean-Pierre MASCARELLI précise également que le Syndicat Mixte est « une affaire » pour les communes, étant donné que par exemple la cotisation au SIVU Pays d'Accueil est de l'ordre de 10

fois plus élevée pour un budget total moindre. Le PNR représente donc un effet de levier important, ce qui constitue bien un des intérêts du PNR à l'avenir.

Les principales orientations du Budget 2010 ne soulèvent pas de remarque particulière.

La délibération N°09-D-025 reprend le document présenté en séance. Cette délibération est actée (elle ne nécessite pas de vote).

5) Election du 2ème représentant du collège des EPCI au Bureau

Le Président rappelle qu'un poste est vacant au sein du Bureau pour le collège des EPCI.

Il est nécessaire de procéder à une nouvelle élection pour ce collège.

Sylvie RAFFIN-CALLOT de la Communauté de communes des Monts d'Azur, fait acte de candidature.

La délibération N°09-D-026 est portée au vote : Sylvie RAFFIN-CALLOT, pour le collège des EPCI, est élue à l'unanimité.

6) Poste de direction du Syndicat Mixte

Le Président rappelle que le contrat de Françoise DUBOIS arrivait à échéance le 16 novembre 2009 et que son état de santé ne lui permettait plus de poursuivre sa mission en tant que directrice du Syndicat Mixte.

Le Président a désigné Laure PUMAREDA pour assurer l'intérim à compter du 17 novembre 2009. Par ailleurs, Laure PUMAREDA a présenté au Président et au Bureau sa candidature pour occuper le poste de directrice.

La délibération de nomination interviendra au cours du prochain Comité Syndical.

Enfin, il ne serait pas prévu de recrutement en remplacement de Mme PUMAREDA dans ses fonctions précédentes si celle-ci était nommée directrice.

7) Guide des patrimoines

Le Président propose la mise en place d'une action de préfiguration pour la mise en valeur des patrimoines des communes du territoire du PNR :

- Rédaction d'un guide du Parc, pour que chaque commune puisse voir son patrimoine naturel, culturel et paysager mis en valeur, ainsi que ses enjeux et activités actuelles;
- Travail sur la mémoire et l'historique du territoire

La Région PACA peut être sollicitée pour aider financièrement à cette action, en tant qu'action de préfiguration du PNR. Le Président demande à l'équipe du syndicat Mixte de préparer une délibération en ce sens pour le prochain Comité Syndical et de l'intégrer dans la préparation du budget 2010 ainsi que les projets d'actions de préfiguration à caractère économique et agricole.

8) Délibération statutaires et comptables

Le Président mentionne que plusieurs délibérations concernant la comptabilité et le fonctionnement du Syndicat Mixte doivent être prises :

Vu la nécessité d'amortir les immobilisations, le Président propose au Comité Syndical l'adoption de la décision modificative n°1 concernant le budget 2009.

La délibération N°09-D-027 est portée au vote : Elle est adoptée à l'unanimité

Afin de permettre le règlement de certains frais du Syndicat Mixte, le Président propose une délibération pour la création d'une Régie d'avances.

La délibération N°09-D-028 est portée au vote : Elle est adoptée à l'unanimité

9) Questions diverses

- Le Président tient à rappeler le calendrier du projet, où chaque jour compte s'il on veut tenir l'objectif de création fin 2011 :

28 janvier 2010 9h30 : Comité Syndical avec vote des versions de Charte et de Plan de Parc.

Février - Mars : Etude du projet par nos partenaires

Avril -Mai : Avis officiel des partenaires et prise en compte de leurs remarques

Courant Mai : Comité Syndical pour valider la Charte et le Plan de Parc qui seront soumis pour avis intermédiaire au Conseil National de Protection de la Nature et à la Fédération Nationale des Parcs Naturels Régionaux

Été 2010 : Avis intermédiaire

Automne 2010 : Prise en compte de l'avis intermédiaire

Fin 2010-début 2011 : Enquête publique

Début 2011 : Délibération de toutes les communes, les EPCI, le département et la Région pour adopter la Charte et le Plan de Parc et pour intégrer le Syndicat Mixte de gestion du PNR

Automne 2011 : Avis final du Conseil National de Protection de la Nature et de la Fédération Nationale des Parcs Naturels Régionaux, consultation interministérielle.

Fin 2011 : décret de classement

- Le Président informe que SKEMA Business School (ex CERAM), école basée à Sophia-Antipolis, propose au Syndicat Mixte une convention de partenariat qui permettrait à 7 étudiants en Mastère Développement Durable d'étudier les leviers économiques pour le territoire des Préalpes d'Azur et d'ébaucher un plan d'action pour le développement durable du territoire. La proposition est positivement perçue par les membres du Comité Syndical.
- Alain BARBAGLI demande où en est la collaboration avec le cabinet EDATER. Le Président répond que le cabinet EDATER a eu un rôle primordial pour impulser et animer le projet à son démarrage. Cette collaboration touche à sa fin. C'est désormais le Syndicat Mixte qui poursuit l'élaboration du projet. A ce stade, il est effectivement le mieux placé de part sa connaissance du territoire et de ses patrimoines.

Fin de séance : 17h15